

Le Scav et le tribunal régional se font sonner les cloches

Le Tribunal cantonal a acquitté un couple d'agriculteurs épingle par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires et le Tribunal du Littoral et du Val-de-Travers pour une affaire de supposée maltraitance animale.

PAR PASCAL.HOFER@ARCINFO.CH

«Les constatations des agents du Scav sont dénuées de toute force probante.» Dans un jugement rendu par le Tribunal cantonal (TC), le Service de la consommation et des affaires vétérinaires en prend pour son grade dans une affaire de supposée maltraitance envers des animaux. Le Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers n'est pas épargné non plus: «La première juge, sans raison sérieuse, a négligé des éléments de preuve (...) et est ainsi tombée dans l'arbitraire.»

«La juge, qui apparemment voulait sauver à tout prix l'accusation, s'est facilité la vie en recourant à un artifice.**»**

LE JUGEMENT DU TRIBUNAL CANTONAL

Ce n'est pas tous les jours qu'un service de l'Etat et une autorité judiciaire sont désavoués aussi vertement. Le TC considère que ces deux entités, chacune à leur façon, n'ont pas traité l'affaire dans les règles de l'art. Dans la foulée, il a acquitté un couple d'agriculteurs neuchâtelois.

Les faits incriminés se sont produits le 21 mars 2018. Ce jour-là, deux collaborateurs du Scav procèdent à un contrôle non annoncé dans une exploitation agricole. Elle est menée



Les onglands (sabots) des vaches doivent être coupés régulièrement. Mais comment prouver qu'il y a eu infraction si leur longueur n'a pas été mesurée? CHRISTIAN GALLEY

en compagnie de... six policiers, dont quatre membres du groupe d'intervention de la police neuchâteloise. Les deux agriculteurs sont par ailleurs isolés dans un véhicule de service pendant le contrôle.

Des armes avaient été découvertes

Il faut dire qu'ils avaient déjà été condamnés à des amendes par le passé (ils les avaient payées, reconnaissant leurs

torts). Le ton était même parfois monté, monsieur hurlant sur les agents du Scav. Et des armes avaient été découvertes dans des locaux de l'exploitation.

Le contrôle, selon le Scav, a révélé plusieurs infractions. La plus grave: les onglands (sabots) des vaches sont trop longs. Ils doivent en effet être coupés régulièrement. Dans le cas contraire, l'animal peut éprouver de grandes souffrances. La lon-

gueur des attaches fixées aux queues de vaches, quand elles sont dans l'étable, est également jugée trop courte. Le service cantonal inflige une amende de 1600 francs, auxquels s'ajoutent 370 francs de frais.

Indemnité de 5000 francs

Les deux agriculteurs, qui contestent avoir commis des infractions, font opposition à l'ordonnance pénale. Ils se re-

trouvent ainsi en décembre 2020 devant le Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers.

Au terme de cette audience, l'amende et les frais sont confirmés. Pas d'accord, continue de penser le couple, qui décide de faire appel. La suite leur donnera raison, puisqu'ils ont donc été acquittés en deuxième instance. Une indemnité de près de 5000 francs leur a par ailleurs été

accordée pour couvrir leurs frais d'avocat.

Aux yeux du TC, la présence de six policiers «apparaît comme une mesure disproportionnée». La mise à l'écart des agriculteurs lors du contrôle «n'était pas justifiée» et «constitue une privation de leurs droits» lors d'une telle procédure. Le contrôle est dès lors «affecté d'un vice de procédure irréparable (...). A lui seul, ce motif justifie déjà l'acquittement des prévenus.»

Ce n'est pas tout: «Aucun procès-verbal n'a été tenu.» Les constatations des agents du Scav, dès lors, «ne s'appuient pas sur une description précise des éléments constitutifs des infractions». La longueur des onglands et des attaches n'est mentionnée nulle part. Et il n'y a pas de photos dans le dossier pénal. Impossible, dans ces conditions, de prouver la culpabilité des prévenus.

Un raisonnement faux

Pour ce qui est du verdict prononcé en première instance, le TC considère que la juge s'est trompée à deux reprises. Notamment «en se référant à une jurisprudence (...) qui n'a rien à voir avec la cause».

Sur un autre aspect du dossier, la juge, «qui apparemment voulait sauver à tout prix l'accusation, s'est facilité la vie en recourant à un artifice». Elle a ainsi soutenu «de manière peu convaincante» que le contrôle du Scav relevait du droit administratif – qui n'offre pas les mêmes garanties de procédure – et non du droit pénal. «Un raisonnement évidemment faux.»

Le grand retour du Bibliobus se fera le 2 mai

VAL-DE-RUZ La bibliothèque de Fontainemelon sera intégrée à la structure et fermera pendant un mois dès lundi.

Sa silhouette bleue manquait dans le paysage vaudruzien. Ce ne sera plus le cas dès le 2 mai prochain!

Le Bibliobus effectuera ce jour-là son grand retour à Val-de-Ruz, après avoir été victime d'une coupe budgétaire communale il y a trois ans, puis ressuscité l'automne dernier grâce à une initiative communale.

«Nous ouvrirons aussi le 2 mai la bibliothèque de Fontainemelon sous l'égide du Biblio-

bus», note Julie Courcier Delafontaine. La directrice de l'association travaille «d'arrache-pied» avec la commune depuis le début de cette année afin de préparer la transition.

Cernier contourné

Remettre (presque) tous les villages vaudruzien dans la tournée du bus n'a pas été trop compliqué. «Quand Val-de-Ruz a quitté l'association, nous avions réservé les anciennes plages horaires, vu qu'il allait



La directrice Julie Courcier Delafontaine devant le Bibliobus, bientôt de retour au Val-de-Ruz. ARCHIVES DAVID MARCHON

rapidement y avoir une initiative pour le Bibliobus. Il y a juste eu quelques modifications minimales à faire», note Julie Courcier Delafontaine. Elle considère toutefois la suite de l'année 2022 comme un test grandeur nature pour cet horaire complété.

«Le seul endroit où on ne passera plus, c'est à Cernier. Puisque nous reprenons la gestion de la bibliothèque de Fontainemelon, le village voisin, nous estimons que la popula-

mme, fermera temporairement dès lundi 28 mars, pour une durée d'un mois. Cette période sera mise à profit pour alimenter les rayons avec de nouveaux livres. «Nous avons

augmenté de 5000 francs notre budget d'acquisition cette année dans ce but», note Julie Courcier Delafontaine. Le budget s'élève ainsi à quelque 70 000 francs pour l'achat de nouveaux ouvrages.

Les livres actuellement au catalogue vaudruzien seront prochainement entrés dans le système de gestion informatique du Bibliobus, fort déjà de quelque 150 000 documents. L'association a engagé une personne à temps partiel (0,5 équivalent plein-temps) pour pouvoir faire face à l'augmentation du travail, avec le retour de Val-de-Ruz. Au total, neuf personnes (6,3 EPT) travaillent pour la centrale du Bibliobus, à Saint-Blaise.

Un tous-ménages sera prochainement adressé aux Vaudruzien pour leur donner les horaires complets du Bibliobus dans les villages. MAH